

Préfecture
Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 28 février 2020

Prise d'acte n°6170

Messieurs,

L'élevage avicole que vous exploitez sur la commune d'Assais les Jumeaux bénéficie, au titre de la réglementation applicable aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), de l'arrêté préfectoral d'autorisation modifié n° 2813 du 12 mars 1997 au nom du GAEC LA RENARDIERE pour l'exploitation d'un élevage avicole, du courrier préfectoral n°3680 du 18 juin 2001 pour une diminution des effectifs à 54000 animaux-équivalents, et du récépissé de transfert n°4660 du 05 juillet 2007 au nom de la SCEA 3D.

Compte tenu de l'effectif de votre élevage (référéncé dans la base de données des installations classées sous le n° S3IC 0579-00041), celui-ci relève du champ d'application de la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, dite directive IED et doit répondre aux conclusions sur les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) figurant au BREF « Elevages intensifs de volaille et de porcins », publié le 21 février 2017.

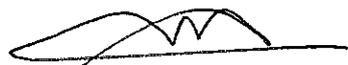
Aussi, conformément aux dispositions des articles R515-70 et suivants du code de l'environnement, vous avez présenté un dossier de réexamen des conditions d'autorisation de votre installation au regard de ces MTD le 16 mai 2018, complété le 24 janvier 2020. Votre dossier ayant été déclaré conforme, l'instruction technique a été finalisée le 13 février 2020.

Après examen, en liaison avec l'inspection des installations classées et au vu de son rapport du 25 février 2020, il ressort que les prescriptions qui vous sont imposées par l'arrêté préfectoral d'autorisation susvisé ne nécessitent pas d'être actualisées.

Je prends donc acte, conformément à l'article R 515-73 du code de l'environnement, de votre déclaration dans le cadre du réexamen de vos conditions d'exploitation, qui pourra vous être opposée par la suite lors des contrôles réalisés par l'inspection des installations classées.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet, par délégation,
La secrétaire générale de la Préfecture,



Anne BARETAUD

SCEA 3D
Rue du Grand Champ
79600 ASSAIS LES JUMEAUX